

APPEL DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU 20 MAI 2021

LE GOUVERNEMENT PLUS OCCUPÉ À METTRE EN ŒUVRE SES RÉFORMES QU'À PRÉPARER LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE !

Alors que les établissements d'enseignement supérieur restent quasiment vides et que les étudiant·es et enseignant·es sont majoritairement confiné·es derrière leurs écrans, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche vient de publier une nouvelle circulaire qui, comme les précédentes, ne revêt aucun caractère normatif et ne règle rien. Alors que l'année se termine et que les étudiant·es sont pour beaucoup en période d'examens, la ministre annonce comme une victoire qu'ils et elles pourront enfin revenir à 50 % des effectifs sur les campus et brandit les auto-tests comme solution miracle. Un an après, *bis repetita* : cette circulaire ne dit rien sur la rentrée 2021 qui se prépare en ce moment et sur les moyens nécessaires. Aucune anticipation, aucune information à moyen terme malgré nos interpellations répétées et une fâcheuse impression que le gouvernement a d'autres sujets plus importants à traiter que la rentrée en présentiel dans l'enseignement supérieur.

Le SNESUP-FSU réitère sa demande de plan d'urgence et son inscription dans le projet de loi de finances rectificative qui devrait être discutée cet été. Ces moyens financiers permettraient le recrutement de personnels et la mise en œuvre des travaux nécessaires pour renforcer la qualité sanitaire des infrastructures.

En comparaison, le ministère fait preuve de bien plus d'activité et de zèle sur la mise en application de la LPR et sur les réformes en cours et impose un agenda intenable. Dans ce cadre, en avril dernier, un rapport concernant le recrutement des enseignant·es-chercheur·es a été remis à Frédérique Vidal par Fabienne Blaise, Pierre Desbiolles et Patrick Gilli, chargé·es d'une pseudo concertation sur le sujet avec des interlocuteurs choisis, parallèlement à la mise en place d'une plateforme de consultation numérique ouverte au public. Lancé après la promulgation de la LPR et rendu public alors même qu'une autre concertation est en cours, avec les organisations syndicales représentatives, sur les décrets d'application de cette même-loi, ce rapport fait état de propositions inquiétantes, qui portent notamment sur le suivi de carrière et le devenir de l'habilitation à diriger la recherche (HDR). Le ministère entend reprendre à son compte certaines de ces propositions.

Aujourd'hui, 50% des sections du CNU ne procèdent pas au suivi de carrière. Le SNESUP-FSU s'est toujours opposé à ce qu'il devienne un outil au service de la modulation des services des enseignant·es-chercheur·es (EC). Les collègues, de façon massive, ne déposent pas de dossier, le taux de participant·es ayant chuté de 39,3 % à 17,7 % de 2017 à 2020. Relancer cette procédure était un objectif clairement assigné aux rapporteurs. Ces derniers l'adoptent comme un "fil rouge" au prétexte que l'article de la LPR introduisant suppression et dérogation à la qualification toucherait "à tous les moments-clés de la vie professionnelle" ! Ils l'abordent sous couvert d'accompagnement, alors même qu'il n'existe aucun bilan sur la mise en œuvre par les établissements des recommandations de sections CNU. Leur projet de "dossier unique" qui suivrait les EC de leur recrutement à la fin de leur carrière, "favorisant le partage d'informations entre EC, CNU et établissement" et "la prise de décision", a plutôt toutes les caractéristiques d'un livret d'évaluation sur mesure pour la conférence des présidents d'université (CPU) qui souhaite que le CNU ne soit plus décisionnaire pour les CRCT et les promotions.

Le cabinet de F. Vidal évoque par ailleurs "l'attachement" de la ministre à l'HDR et son souhait de remédier au manque d'homogénéité des processus entre établissements et disciplines, ce qui est pour le moins surprenant après ses attaques contre la qualification qui jouait ce rôle régulateur. Le SNESUP-FSU demande le rétablissement de la qualification nationale par le CNU qui représente une garantie contre les dérives localistes et d'une évaluation équitable des dossiers de candidature.

Le ministère poursuit également ses réformes à marche forcée concernant les formations. La réforme des études de santé largement sous-financée ne répond pas aux enjeux et crée de fortes inégalités entre les étudiant·es selon les filières PASS ou LAS.

La "réforme" de la formation des enseignant·es et des CPE crée elle aussi des inégalités, précarise les étudiant·es, déstabilise la formation et fragilise les équipes. Sur la méthode, le SNESUP-FSU dénonce le passage en force du MENJS et du MESRI. Malgré les interventions répétées de l'ensemble des organisations syndicales, de très nombreux angles morts subsistent encore, qui ouvrent la voie au localisme et à l'arbitraire. L'échéance de la rentrée approche et les acteurs et actrices, déjà épuisés, alertent les tutelles sur la catastrophe annoncée. Le SNESUP-FSU appelle donc de nouveau les ministères à stopper la mise en œuvre de cette mauvaise réforme et à ouvrir de réelles concertations avec les premiers concernés.

Notre syndicat a également demandé à plusieurs reprises le report de la mise en place du bachelor universitaire de technologie (BUT) pour permettre une concertation pleine et entière au sein des IUT. Le MESRI, loin des considérations pédagogiques, maintient son calendrier. Le SNESUP-FSU appelle les collègues à ne pas s'épuiser dans la mise en place des nouveaux programmes, déjà partiellement caduques, et à faire usage de leur liberté pédagogique pour refuser le dogme de l'approche par compétences prônée par l'actuel bureau de l'assemblée des directeurs d'IUT (ADIUT) et imposée par le MESRI. ■

Le SNESUP-FSU appelle également à rejoindre la journée d'action dans la fonction publique prévue le 15 juin prochain pour défendre l'emploi, l'amélioration de nos salaires et celle de nos conditions de travail.

Le SNESUP-FSU dénonce les interdictions des manifestations organisées à Paris et ailleurs, exprime sa solidarité avec le peuple palestinien et appelle à participer aux manifestations pacifiques de soutien organisées dans les jours à venir. ([voir ici](#) le communiqué de la FSU).

Le SNESUP-FSU considère que la montée de l'extrême droite, dont l'idéologie continue à reposer sur des haines xénophobes et sexistes, représente un danger palpable pour la société et sa cohésion. Les tentatives de banalisation des politiques d'extrême droite ne sauraient masquer la réalité : elles ne peuvent avoir que des effets néfastes pour le monde du travail, pour les actif/ves comme pour les retraité·es, pour les libertés publiques et par conséquent sur le mouvement syndical. Cette situation nous engage à mobiliser dès à présent nos forces pour convaincre le plus largement possible. Le SNESUP-FSU soutient la "marche des libertés" le 12 juin et appelle à construire avec la FSU, dans l'unité la plus large, un continuum d'actions pour combattre dans la durée l'extrême droite, ses idées et ses pratiques ([voir ici](#)).

Appel voté à l'unanimité

CONGRÈS D'ORIENTATION À RENNES 2 DU 15 AU 17 JUIN 2021 – RAPPEL VOTES

Sauf cas particulier ou problème de routage, tous et toutes les syndiqué·es à jour de cotisation ont reçu le matériel de vote par correspondance national avec une enveloppe T. Même si vous n'avez pas reçu ce matériel, il est bien sûr quand même possible de voter comme lors des derniers congrès dans le cadre des réunions de section organisées sur site lorsque cela est possible, ou par correspondance en utilisant une enveloppe normale affranchie au tarif lettre à envoyer au siège du SNESUP **avant le 2 juin**. Même si cela prend un peu de temps, nous vous invitons à le faire rapidement.

Vous trouverez toutes les informations utiles pour procéder au vote par correspondance ici :

<https://www.snesup.fr/article/bulletin-de-vote-1>